

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Annie COUTUREAU (Co-Présidente élue), Nicole GRAVAT (Adjointe au Maire), Maryvonne ARDOUIN (conseillère municipale déléguée), Rose-Marie NIETO (conseillère municipale), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire).

Membres conseil de quartier : Denis MIETTON (co-président habitant), Jean-Bruno BARDON, Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Alain CHAUVET, Joël CUEILLE, Valérie DUPIN, Michel FENIOUX, Dominique GALLO, Philippe GUILLEMOTEAU, Mickaël HARDOUIN-DUPARC, Anne-Marie IMBERT, Dorothee RAVET, Aimée RANGEARD, Valérie UZANU.

Excusés : Geneviève COLLET, Yann SIOHAN.

Absents : Maria BARDON, Alain BERGERON, Yvon BRUNET, Jacques CADOU, Christine CHARTRON, Philippe DORAY, Nathalie ECOTIERE, Laëtitia VILLANNEAU.

Démissionnaire : Bruno LOISEAU.

Agents municipaux : Pascal LACROIX, Directeur des Risques majeurs et sanitaires, Bénédicte GABRIEL, assistante des conseils de quartier, Gérard LABORDERIE, responsable du pôle Conseils de quartier.

Public : Laurent SIRE, Directeur du CSC de Souché, 5 personnes.

Ouverture de la séance : 20h10

Accueil de Rose-Marie NIETO, nouvelle conseillère municipale, remplaçant Bernard BARE.

Rappel de l'ordre du jour :

1/ Point d'information concernant Prolifer avec Pascal LACROIX, Directeur des Risques Majeurs et sanitaires (information + questions / réponses)

2/ Point sur les travaux des commissions

- 1/ Commission Culture**
- 2/ Commission Voirie / Espaces publics**
- 3/ Commission Ecoles**
- 4/ Groupe de travail rue de Souché**
- 5/ Commission Environnement**
- 6/ Point sur le budget**

3/ Informations diverses

* * * * *

1/ Information sur Prolifer avec Pascal LACROIX, Directeur des Risques Majeurs et Sanitaires

Annie COUTUREAU remercie Pascal LACROIX, Directeur des Risques majeurs et sanitaires venu donner au Conseil de quartier de Souché des informations complémentaires, notamment par rapport à celle que la presse avait publiée sur l'incendie qui s'est déclaré le 22 juillet dernier au sein de l'entreprise PROLIFER.

Rappel du Contexte :

SAS PROLIFER RECYCLING est située au 16 rue des Herbillaux.

La société dispose également de 4 autres sites à Rouillac (16), Saintes (17), Saumur (49) et Luçon (85).

Son activité consiste à assurer la collecte, la récupération, le tri, le recyclage et la valorisation de déchets DIB (Déchets industriels banals) et de déchets métalliques. Le site est classé en ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) et dispose d'une autorisation préfectorale d'exploitation. L'autorité de contrôle est la DREAL.

PROLIFER se situe au cœur de la zone d'activités de Mendès France, où l'on relève la présence de nombreux établissements accueillant du public, des locaux de bureaux et quelques habitations. Ce secteur de la ville est très régulièrement fréquenté par un large public. En outre l'ICPE se situe à proximité d'axes importants de circulation (avenue de Paris et voie de contournement) et à chaque incendie, il est à craindre que les émissions de fumées ne viennent constituer un facteur accidentogène sur ces voies à fort trafic.

De plus, PROLIFER se situe à proximité du Lambon et en bordure du périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable du Vivier où les exigences environnementales et sanitaires sont fortes.

Il semblerait qu'un déménagement du site de Niort vers la commune de Fontenay le Comte (85) soit envisagé par l'industriel.

Pascal LACROIX rappelle que Prolifer a déjà connu 2 incendies avant celui de cet été, le 22 novembre 2006 et le 15 août 2009 (pendant une durée de 15 jours).

A chaque fois, il s'agit de l'inflammation de déchets banals (mélange de cartons, papiers, bois, plastiques) stockés en extérieur mais non triés.

Le 22 juillet dernier, on trouvait également des métaux dans les déchets qui se sont embrasés, l'entreprise assurant une activité de dépollution des véhicules.

Dès la déclaration de l'incendie, à 18h30, les services de la ville sont mobilisés aux côtés des services de l'Etat (DREAL et DDASS), de la CAN et du SDIS 79 (Service départemental d'incendie et de secours).

Vue aérienne du site PROLIFER_ incendie du 22.07.2010



La ville, par les pouvoirs du Maire, était présente sur l'événement pour assurer la sécurité des habitants et le contrôle la non pollution de l'eau, l'entreprise se situant dans le périmètre du bassin de captage du Lambon.

L'incendie a été maîtrisé dans le week-end (le 26 juillet), les différents services mobilisés n'ont pas mesuré de pollutions majeures (air, eau,...)

Au 2 août, Mme la Préfète a informé Mme le Maire par courrier des mesures administratives d'urgence prescrites par arrêté :

- 1) concernant les Déchets industriels banals avec effet immédiat : cessation de tout apport de déchets sur le site, évacuation des eaux d'incendie polluées et des déchets consommés par une entreprise spécialisée, analyse des eaux souterraines, évacuation des déchets excédentaires aux volumes autorisés, mesures de sécurisation du site
- 2) concernant les véhicules hors d'usage avec effet immédiat : suspension de l'agrément autorisant la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage
- 3) l'arrêté prévoit également la possibilité de mesures réglementaires supplémentaires si les circonstances l'exigent.

Le 18 août, la préfecture a prescrit de nouvelles mesures :

- pour protéger son environnement immédiat, PROLIFER est mis dans l'obligation d'édifier une clôture en béton résistante au feu sur la limite mitoyenne avec un atelier de carrosserie.
- PROLIFER est mis dans l'obligation de produire une étude de dangers. Cette étude a pour but de déceler les risques potentiels liés à l'activité du site et de proposer les contre mesures pour éviter ou à tout le moins limiter le risque d'incendie. Ce rapport devra être remis à la DREAL avant fin 2010.

Après ce nouvel événement, la situation de l'entreprise est remise en question sur :

- son maintien sur la Zone d'Activités Mendès France : l'activité de PROLIFER n'est plus compatible avec celles du voisinage et celle de la ZA, dans les conditions actuelles, elle contribue à faire peser des risques sanitaires et environnementaux tant pour les proches riverains (habitants et employés de la zone) que pour la commune et sa population.
- son classement en Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), la nature de ses activités et modes de stockage de matériaux combustibles et de produits polluants.
- les volumes stockés à l'air libre et l'importance des risques associés, l'exiguïté manifeste du site, l'impossibilité d'extension pour permettre à cette ICPE de trouver localement de meilleures conditions d'exploitation et de renforcer la sécurité de l'activité.
- la fréquence et l'ampleur des sinistres survenus sur les 4 dernières années.
- sa situation dans le périmètre rapproché de protection de captage d'eau.

Par conséquent, au vu de l'ensemble de ces éléments, les services de l'Etat restent très vigilants et en veille concernant la situation de l'entreprise PROLIFER pour qu'il soit garanti un mode d'exploitation sans risques humains et environnementaux.

Questions et réactions des conseillers et du public :

- ***Selon un conseiller de quartier, le patron de l'entreprise est disposé à venir rencontrer les Souchéens. De plus, il n'a jamais été possible de trouver un terrain plus grand sur Niort, la ville a peu aidé l'entreprise dans ce sens, c'est la raison pour laquelle l'entreprise va déménager en Vendée.***

Il ne fait pas partie des compétences de la ville de trouver des terrains pour l'accueil des entreprises, même si elle peut y contribuer. PROLIFER développe des activités polluantes qui imposent des conditions d'accueil complexes (demandes des autorisations et conditions particulières,...) L'intérêt de la localisation de PROLIFER sur la Zone Mendès France est la distance relativement élevée avec les premières habitations. Le secteur accueille toutefois de nombreux employés, dont environ 80 à PROLIFER.

- ***Pour les conseillers de quartier riverains de l'entreprise, le discours entendu s'avère rassurant, les conseillers évaluent ainsi la qualité des dispositions prises par les services de l'Etat et la municipalité au nom de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement sur ce dossier.***

Annie COUTUREAU remercie Pascal LACROIX pour son intervention.

2/ Point sur les travaux des commissions

1/ Culture

Retour sur le dernier projet Téciverdi organisé par la commission :

*** 20 juin : dernier volet du projet « Aux arbres Souchéens ! » - l'Arbre à palabres**

Manifestation organisée en partenariat avec le réseau des bibliothèques-médiathèques de la CAN et le CSC de Souché.

Pour mémoire : (des photos sont projetées pendant la présentation du bilan)

L'événement s'est tenu à l'Espace Lambon, à l'extérieur et dans la bibliothèque, moment privilégié de la rencontre et de l'échange, dans un espace à forte valeur symbolique pour les Souchéens. L'arbre a été créé par un collectif d'artistes plasticiens du quartier réunis pour l'occasion.

Après le pique-nique qui suivait le temps d'installation, l'après-midi a été consacré à une série d'échanges autour de l'arbre, organisés sur les idées directrices du mot, de la feuille, d'où un travail en lien avec la médiathèque de quartier : atelier de papier végétal, atelier d'écriture, expositions, séquences musicales, lectures...

Résultat :

Public : 200 à 300 personnes / présence de plusieurs élus

Efficacité des bénévoles et du CSC

Budget respecté

En conclusion, le bilan de la saison écoulée est très positif pour la commission culture. Les membres se sont tous accordés sur le principe d'organiser à nouveau un temps fort à l'Espace Lambon le troisième dimanche de juin, c'est-à-dire le dimanche 19 juin 2011, comme cela a été le cas depuis le nouveau mandat des conseillers de quartier.

De plus, l'idée germe d'organiser à nouveau un événement sur le parc Richard. L'idée d'un partenariat avec le CSC au même moment que le vide-grenier est lancée.

Point sur le projet de l'avenir de l'Espace Lambon

Pour rappel, une première réunion s'est tenue le 3 juin avec les représentants du Conseil de quartier, les élus de la ville A. COUTUREAU, N. MARJAULT (culture), D. PAGE (Petite enfance), le responsable du réseau des bibliothèques-médiathèques de la CAN, L. SIRE (CSC), des techniciens de la ville (CCAS, Patrimoine bâti et moyens et Accueil et Formalités citoyennes).

Concernant le projet de lieu à vocation multiple engagé sur l'Espace Lambon, les participants s'accordent d'abord sur les valeurs/dimensions qui doivent présider à l'élaboration du projet :

- 1 - développer un esprit de rencontre et de partage, ainsi que de mixité sociale
- 2 - favoriser les relations intergénérationnelles
- 3 - prévoir une place aux bénévoles
- 4 - en cohérence avec l'échelle du Conseil de quartier, être ancré sur l'activité et l'histoire du quartier de Souché
- 5 - garder à l'esprit une dimension ludique et un objectif de démocratisation de l'accès au lieu.

La commission culture s'est réunie le 14 septembre et a réfléchi à 2 propositions de projet en lien avec la pérennité de l'activité lecture publique qui seront soumises au groupe de pilotage à la réunion du 11 octobre :

- la dimension artistique :

Elle doit s'inscrire dans la durée, ne pas se « limiter » à une exposition et aborder la question de la transmission du savoir. Exemple support de la réflexion du groupe : accueil d'une exposition d'un artiste sur un à trois mois complété par une animation en lien avec le livre et la bibliothèque, un atelier (pour la transmission) et une opération avec le CSC. Les questions liées à l'ouverture d'une exposition hors des heures d'ouverture de la bibliothèque et de la place des bénévoles ont également été abordées, ainsi que celle de l'utilisation du budget de fonctionnement du quartier pour financer ce type d'opération.

- **la dimension numérique : deux pistes de travail sont évoquées**

* La première concerne l'ouverture d'un espace numérique public complémentaire à celui du CSC ; la notion de complémentarité peut s'entendre tant en ce qui concerne les types d'accueil (accès individuel et/ou accompagnement de groupes constitués) que les horaires d'ouverture ou l'organisation de l'animation.

* La seconde piste concerne la mise en place d'un « wiki » de quartier à partir de la constitution d'un réseau social virtuel local. Les différentes idées exprimées plus haut y trouvent en effet une résonance. Ecoles, collège, bibliothèque y ont également un rôle à jouer, ainsi que bien sûr les habitants et leur « savoir du quartier ». Ce projet est également cohérent avec celui de « légendarisation » du quartier qui va être engagé par le CSC avec le comédien Titus et un groupe d'habitants.

Questions et réactions des conseillers de quartier :

- **Pourquoi le Conseil de quartier n'organise-t-il pas des lotos et des bals ?**

La commission culture n'a pas orienté ses projets vers l'organisation de ce type d'événements, entre autres parce qu'il n'y a pas de logique financière dans les missions de la commission. Mais si certains conseillers souhaitent lancer ce type de projets, alors ils sont les bienvenus au sein de la commission culture pour les piloter.

- **Quel est le lien entre l'espace Lambon et le CSC ?**

Le CSC est associé au projet, présent au sein du groupe de pilotage. Il est également la structure porteuse des événements initiés par le Conseil de quartier.

2/ Espaces publics

Retours sur les réalisations :

* **Rue du Sableau : sécurisation du cheminement piéton**

Les conseillers sont très satisfaits du résultat.

Il reste toutefois un problème de cohabitation entre cet aménagement et les cérémonies qui se déroulent à l'Eglise (enterrements en particulier). Les conseillers se résignent sur ce point, sachant qu'il y a peu de possibilités de stationnement dans le secteur.

* **Rénovation de la grande salle du CSC**

Ces travaux ont été réalisés dans l'été, livrés à la rentrée. Il est rappelé que le Conseil de quartier a contribué à hauteur de 17 600 € sur 27 600 € au montant des travaux.

* **Rue de la Girouette**

Il est présenté le résultat de l'enquête réalisée en juin dernier auprès des riverains. Pas d'opposition majeure, ce sont plutôt les riverains qui habitent du côté pair qui ont répondu : ils ne sont pas contre l'aménagement mais s'inquiètent de la difficulté pour rentrer leur véhicule dans leur garage avec les barrières implantées sur une rue où les véhicules circulent très vite. Les techniciens du bureau d'études voirie ont rencontré toutes les personnes qui le souhaitaient.

Aujourd'hui, il a été choisi de procéder à l'aménagement en 2 étapes :

- dans un premier temps, il sera mis en place la signalisation pour l'implantation de la zone 30 et il sera marqué une bande blanche pour délimiter le secteur réservé aux piétons.

- Si cette bande blanche ne suffit pas, alors des barrières seront installées sur l'ensemble de la rue, comme prévu initialement.

Les riverains ont reçu un info-quartiers pour leur préciser les changements d'aménagement. Les travaux sont prévus prochainement (d'ici la fin septembre).

Retours suite à la visite du quartier avec la Direction des Vies participatives

L'ensemble des demandes présentées ci-dessous a été relayé auprès des services techniques :

* **Rue F. de Lesseps :**

Le long des 2 côtés de la rue, les conseillers demandent de refaire le revêtement des bas-côtés réservés aux piétons (enrobé ou autres) et marquer cet espace piéton par une bande blanche sur toute la longueur. A minima, cela consisterait à égaliser le sol et peindre une bande blanche pour bien séparer les piétons de la route.

*** Rue Chardavoine, du côté de la rue de Souché :**

Il est demandé l'implantation d'un passage piéton.

*** Rue Pelletier Doisy au carrefour du bd Cocteau :**

Il est demandé l'implantation d'un passage piéton des 2 côtés du boulevard.

*** Au bout de la rue de l'Aérodrome :**

Les panneaux de signalisation n'ont pas été changés depuis qu'il n'est plus possible de tourner à gauche sur l'avenue de Limoges pour sortir de l'agglomération. Il a également été aménagé une rue qui n'a pas de dénomination pour le moment. Celle-ci est-elle prévue prochainement ?

*** Au bout de la rue Noire, sortie de ville :**

Les panneaux de NIORT ne sont pas scellés et d'autres ont été détériorés. De plus, la limitation à 70km/h ne paraît pas très judicieuse au vu de l'étroitesse de la voie et du fait que de nombreux coureurs pratiquent ces chemins.

*** Rue Ch Courtinet, devant le cimetière :**

Il est demandé de retirer les herbes hautes sur le trottoir.

*** Carrefour Ste Catherine / Villechanoux :**

Il est demandé l'implantation de plusieurs passages piéton sur le secteur.

*** Rue Jean Giraudoux :**

Le rond-point a été descellé, déplacé. La demande pour le remettre en place a été relayée.

Les autres points abordés :

*** Rue Villechanoux sous le tunnel rejoignant la rue Ste Catherine :**

Serait-il possible d'entretenir les enrobés, c'est un passage très dangereux pour les cyclistes notamment.

*** Rue des Fontnelles :**

Le trottoir devant le nouveau lotissement a été réalisé.

Questions et réactions des conseillers de quartier :

- ***Quels sont les points qui pourraient être définis comme prioritaires sur l'ensemble de ces demandes ?***

La sécurisation des piétons sur la rue F de Lesseps et les passages piétons sur les rues Villechanoux et Chiron Courtinet.

3/ Environnement

La commission ne s'est pas encore réunie depuis la rentrée, étant plutôt en position d'attente par rapport aux demandes sur les différents projets (cheminements piétons dans Souché, parcelle à côté du collège).

Concernant les chemins piétons, la Direction des Vies participatives propose une rencontre avec les membres de la commission pour clarifier la demande et travailler sur la création d'un support papier et d'un logo prochainement.

Concernant la parcelle à côté du collège G Philippe, Annie COUTUREAU s'est renseignée auprès de Franck MICHEL, Adjoint à l'urbanisme. Il s'avère que ce terrain regorge d'infrastructures en souterrain qui doivent rester accessibles et qui contraindraient par conséquent de manière non négligeable l'aménagement de surface, en particulier si celui-ci consiste à créer un espace vert.

Il est cependant envisageable de réserver un autre terrain sur Souché pour ce projet.

Autres informations :

Le projet éclairage – rue A. Gide : Fin des travaux semaine 37 : le chantier est terminé. Les conseillers sont invités à se rendre sur place de nuit pour apprécier le résultat.

Rappel concernant la tenue de la réunion avec les responsables de l'Aérodrome, lundi 27 septembre, 18h au CSC de Souché :

Cette proposition de rencontre a été faite à la suite des informations relayées par rapport aux nuisances sonores provoquées par la présence de l'Aérodrome sur Souché.

Il sera assuré la présentation des actions mises en œuvre pour lutter contre les nuisances et plus globalement de la politique de développement par l'équipe gestionnaire de l'équipement et l'élue en charge de l'équipement, C. BARRE.

Questions et réactions des conseillers de quartier :

- ***Le projet avait du sens sur le terrain aux abords du collège, il est par conséquent décidé d'abandonner le projet, tout en rappelant quand même la demande d'entretien du terrain.***

4/ Sécurité aux abords des établissements scolaires

Etant donné que la préoccupation principale de la commission était en lien avec la rue de Souché / Aérodrome, il est proposé de mettre en suspens ses activités pendant la période de fonctionnement du groupe de travail.

Il reste cependant 2 secteurs pouvant amener la commission à se réunir :

- les abords du collège G Philipe
- les abords de l'école E Proust.

5/ Groupe de travail rue de Souché / Aérodrome

L'objectif de la première réunion, qui s'est tenue à la mi-septembre en présence des techniciens du Bureau d'études Voirie, était de préciser les zones prioritaires sur la rue dans le but de résoudre en premier lieu les urgences. Il a bien été reprecisé par les techniciens que ces aménagements seront réalisés dans la limite de l'enveloppe des crédits alloués au Conseil de quartier.

Ainsi, pour réaliser un projet en adéquation avec l'utilisation de ces crédits de quartier dont le montant est limité, c'est le bureau d'études voirie qui va assurer les études d'aménagement en interne et les aménagements envisagés seront localisés, ponctuels et fonctionnels.

Les 4 zones ont été déterminées en commun :

- 1/ Secteur des écoles Mermoz, il a été repéré 2 problèmes principaux (largeur trottoirs + stationnement sur trottoir + vitesse)
- 2/ Entre la rue de Bellune et le carrefour André Gide
- 3/ Entre le carrefour André Gide et le rond point J. Dibot
- 4/ A l'entrée de l'agglomération (de la rocade au pont SNCF)

2 zones plus prioritaires sur lesquelles le bureau d'études va travailler pour la prochaine rencontre du Conseil de quartier du 1^{er} décembre :

- * Rue de Souché, de Bellune à A Gide
- * Rue de l'Aérodrome, du Sableau au Pont SNCF

Il ressort de cette première réunion une satisfaction globale : toutes les commissions du Conseil de quartier sont représentées, le travail a avancé, il a été défini les zones prioritaires.

Questions et réactions des conseillers de quartier :

- ***Pourquoi occulte-t-on dans le projet le début de la rue de Souché, entre l'avenue de Paris et la rue de Bellune ?***

Les conseillers demandent à intégrer ce tronçon supplémentaire dans l'étude. Cette demande sera relayée auprès des techniciens du Bureau d'études participant au groupe de travail.

- **Le problème sur cette rue c'est la discontinuité des trottoirs.**

C'est bien l'axe de travail du groupe de redonner sur chaque tronçon défini toute sa place aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.

- **Il est évoqué l'idée d'aménager la rue comme l'allée des Rosiers sur le quartier de Champclairot, format de rue à plat, sans trottoirs.**

Les conseillers qui font partie du groupe de travail indiquent qu'un tel aménagement est difficilement envisageable sur une rue aussi longue que celle de Souché-Aérodrome. De plus, les aménagements devront prendre en compte le passage des bus, ce qui contraint le projet.

- **Au niveau du carrefour avec les rues Gide et Niemen, il est proposé de réfléchir à la mise en place la nuit (entre 21h et 6h par exemple), d'un système de feux qui seraient automatiquement au rouge sur toutes les voies et qui passeraient au vert à l'arrivée d'un véhicule. Ce système permettrait de casser la vitesse des véhicules et d'éviter le réflexe de certains d'accélérer pour passer au feu vert ou orange pour ne pas s'arrêter.**

Cette proposition va être relayée au service signalétique verticale de la Direction des Espaces Publics.

- **Sur ce carrefour, l'aménagement d'un rond-point serait la solution.**

A. COUTUREAU rappelle que la mission du Conseil de quartier ne consiste pas à donner des solutions, mais à repérer les besoins, les problèmes, les demandes. Il revient au Bureau d'études de réaliser les études et de proposer les solutions. L'objectif du Conseil de quartier est de participer à la mise en place de projets qui apportent du confort et du bien-être aux usagers.

- **Certains conseillers indiquent qu'au niveau sécurité, le rond-point qui a été aménagé au carrefour avec la rue du Sableau est une réussite.**

6/ Point sur le budget

A 22 septembre, voici l'état du budget pour les crédits alloués au Conseil de quartier de Souché :

Investissements	Fonctionnement
Disponible : 100 000 €	Disponible : 50 000 €
Votés : 17 600 €	Somme engagée (au 05/06) : Aux Arbres Souchéens ! 01/05 – 28/05 et 20/06 : 10 305 €

Il reste par conséquent 82 400 € en investissement.

Les techniciens du Bureau d'études voirie ont précisé que les financements pour la rue de Souché ne pourront pas être engagés avant 2011 au vu des délais de réalisation des études puis desancements des appels d'offre, du choix des prestataires, de la commande.

Il en est de même avec tous les projets qui ne sont pas encore suffisamment instruits par les services techniques comme notamment l'entretien du chemin descendant à la clairière derrière l'école Mermoz.

Lors du bureau préparant le conseil de quartier, il a été demandé à la Direction des Vies participatives de recenser l'ensemble de demandes de financements possibles d'ici la fin 2010 sur les crédits du Conseil de quartier.

La Direction des Vies participatives relaye une proposition de financement de la Direction Patrimoine et moyens : avec l'enveloppe restante des crédits d'investissement, la Direction Patrimoine et moyens propose de prendre en charge la remise en état complète des vestiaires du Stade de Souché. Il est possible pour la Direction du Patrimoine d'engager les crédits 2010 maintenant et de réaliser les travaux en partie fin 2010 et à la fin de la saison de championnat de football en mai-juin 2011.

Les travaux envisagés seraient les suivants :

- 1) Réfection totale de l'étanchéité de la toiture terrasse avec mise en place d'un isolant thermique.
- 2) Réfection des façades par application d'une peinture imperméable type I3.
- 3) Remplacement de la production d'eau chaude sanitaire et réfection de la distribution d'eau en cuivre + remplacement des colonnes de douche.
- 4) Réfection de l'ensemble des peintures intérieures.
- 5) Pose de panneaux rayonnants en plafond des vestiaires en remplacement des convecteurs électriques.
- 6) Réaménagement de la zone buvette (placards de rangement maillots et ballons + plan de travail et rangement côté buvette), mise en peinture de l'ensemble.

Coût estimé à 85000 € TTC

Proposition de financement du projet avec les crédits du CQ :

- ce projet ne se fera pas sans le financement du conseil.
- à partir de 2011, les crédits seront fléchés pour la rue de Souché / Aérodrome.
- les crédits de quartier non consommés ne sont pas mobilisables l'année suivante (selon les règles de comptabilité publique).

Une visite de l'équipement a été réalisée avec le technicien de la direction Patrimoine et moyens, D MIETTON et M. FENIOUX ce matin.

Questions et réactions des conseillers de quartier :

- **Qui utilise ces vestiaires ?**

La section Football du SA Souché et d'autres clubs.

- ***Pourquoi n'a-t-il pas été envisageable de financer des projets qui émanent des demandes du Conseil de quartier ? De nombreux projets sont lancés, certains depuis le début de l'année, les conseillers ont respecté la demande de laisser aux techniciens le temps d'instruire ces demandes et rien n'a abouti. Plusieurs conseillers expriment leur déception, leur incompréhension et remettent en cause la manière de fonctionner, la méthode de travail... A quoi sert le Conseil de quartier ?***
- ***Cette demande répond à un besoin et à des circonstances, c'est une bonne chose de rénover un lieu du quartier, mais c'est la forme qui est remise en cause, la manière de faire la demande.***
- ***Il sera nécessaire de travailler plus en amont sur la notion de budget, si cela est possible au vu des propositions des services techniques, pour décider dès les premiers mois de l'année de l'utilisation des 100 000 €.***

Sur le Conseil de quartier de Souché, le projet d'aménagement de la rue de Souché / Aérodrome a mis un certain temps à se lancer, il est en effet difficile de lancer un projet d'une telle ampleur financière.

Aujourd'hui on envisage les crédits d'investissement des conseils de quartier comme une enveloppe budgétaire fléchée vers les quartiers, qui finance en priorité les projets initiés par les conseils et les travaux dans les quartiers.

Sur ce dossier, les conseillers ont 3 possibilités :

- de ne pas voter le financement et de laisser les vestiaires en l'état.
- de voter, ce qui flèche par conséquent cette enveloppe d'investissement vers le quartier, à défaut d'avoir financé un projet du Conseil de quartier.

- De remettre le reste de l'enveloppe d'investissement dans le budget municipal pour une utilisation sur d'autres projets d'ici la fin de l'année.
- ***Les conseillers entendent bien les problèmes d'échéances liées à l'utilisation des deniers publics. Aujourd'hui, le financement de la rénovation des vestiaires répond à un besoin. Il demeure toutefois une incompréhension sur les procédures d'instruction et une déception sur la lenteur d'avancée des projets initiés par le conseil.***

Le financement est voté à 7 voix pour et 8 abstentions, sur 15 conseillers présents.

3/ Informations diverses d'actualité

1 /Formation des conseillers de quartier - Samedi 9 octobre -Noron

*** Journée sur le Développement durable et l'Agenda 21**

18h30 > 19h30 visite de la Maison du Développement Durable

19h30 > 20h30 Buffet

20h30 > 22h30 Séance de théâtre-forum

*** Formation « prise de parole en public »**

Autre volet de la formation pour les conseillers de quartier prévue en novembre et pour laquelle l'ensemble des conseiller va être sollicité très prochainement.

2/ Réunion publique présentation des aménagements en centre-ville : au Méga-CGR jeudi 21 octobre à 20h30

3/ Assemblée plénière des Conseils de quartier :

Rendez-vous le samedi 20 novembre 9h – 13h, SMACL rue Euclide.

4/ Prochaines dates des réunions de commissions + prochaines dates du CQ (Période nov 2010 – juin 2011)

Bureaux – 18h30 - CSC de Souché (S Cheminée)

Lundi 8 novembre !! Changement date !!

Mercredi 9 février

Jeudi 12 mai

Conseils de quartier - 20h - CSC de Souché

Mercredi 1^{er} décembre!! Changement date !!

Jeudi 10 mars

Jeudi 16 juin

5/ Information – communication du CSC

L'artiste Titus a sollicité le CSC de Souché pour monter un projet autour de la légende et de l'histoire du quartier et pour la co-construction d'une création artistique (photos, vidéos, objets, témoignages,...) en vue d'une réalisation au printemps 2011.

Si certains conseillers sont intéressés pour participer au projet, il suffit de contacter Laurent SIRE au CSC.

La séance est levée à 23h.